

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 31 août 2016
Convocation en date du 20 juillet 2016

Sous la présidence de Jean-Luc LUEZ, Président
Secrétaire de séance : Christian BERNARD

Nombre de membres :
En exercice : 90
Votant : 48

N° 1

OBJET :
Bilan de la
concertation

*Certifié publié ou notifié
selon les termes de la
réglementation en
vigueur, après dépôt en
Préfecture*

Le 6/09/2016

Le Président
J.L. LUEZ



Présents : Hervé BOURGE, Claude JACQUET, Brigitte OTTONELLO (Communauté de Communes des Bords de Veyle) ; Jean-Luc EMIN, Roger FENET, Laurent PAUCOD, Eric THOMAS (Communauté de Communes Bresse-Dombes sud-Revermont) ; Patrick BAVOUX, Alain GESTAS, Pierre GUILLET, Gérard POUPON (Communauté de Communes du Canton de Coligny) ; François BODINIER, Corinne BECAUD, Christiane COLAS, Jean-Pierre FROMONT, Clothilde FOURNIER, Gérard PERRIN, Catherine PICARD, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Jacques THEVENON (Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse) ; Florence CONTAT-BLATRIX, Mireille MORNAY, Jean-Louis GOYET, Marc PECHOUX, Benjamin RAQUIN, Monique WIEL (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) ; Michel LEVEQUE, Jean-Luc LUEZ, Michel PORRIN (Communauté de Communes de la Vallière) ; Jean BERARD, Christian BERNARD, Christian CHANEL, Sylviane CHENE, Jean-François DEBAT, Martine DUSONCHET, Michel FONTAINE, Gérard GAVILLON, Luc GENESSAY, Bernard QUIVET, Claudie SAINT-ANDRE (Bourg-en-Bresse Agglomération) ; Michel BRUNET, Jacques SALLET, Chantal THENOZ, Thierry THENOZ (Communauté de Communes du Canton de Saint-Trivier-de-Courtes).

Suppléants présents : Etienne ROBIN (Communauté de Communes des Bords de Veyle) ; Luc BILLET (Communauté de Communes du Canton de Coligny) ; Alain GAYDON (Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse) ; Paul DRESIN (Communauté Bourg-en-Bresse Agglomération).

Excusés : Guillaume AGATY, Guy DUPUIT, Christian RAVOUX (Communauté de Communes des Bords de Veyle) ; Gérard SEYZERIAT, Daniel ROUSSET (Communauté de Communes Bresse-Dombes sud-Revermont) ; Georges GOULY, Yvan PAUGET, Philippe JAMME, Noël PIROUX, Bruno RAFFIN (Communauté de Communes du Canton de Coligny) ; Guy ANTOINET, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Laurent GUILLEMOT, Jean-Luc JACQUET, Robert LONGERON, Alain VIVIET (Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse) ; Claude BERARDAN, Paul FAUVET, Jean-Paul NEVEU, Bernard PRIN, Françoise RAVICHON, Jean-Pierre REVEL (Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont) ; Luc DESBOIS, Gérard BALLAND, Yvan CHICHOUX, Jean-Yves FLOCHON, Mattéo RIGNANESE (Communauté de Communes de la Vallière) ; Yves BOUILLOUX, Michel CHANEL, Yves CRISTIN, Thierry DRUGUET, Guillaume FAUVET, Guillaume LACROIX, Jean-Paul MARVIE, Alain MATHIEU, Oudie MEHDI, Thierry MOIROUX, Marie-Claire PANABIÈRES (Communauté Bourg-en-Bresse Agglomération) ; Marie-Laure CLAPPAZ, Valérie GUYON, Michel LEMAIRE, Thierry PALLEGOIX, Philippe RAVASSARD, Christophe RIGOLLET, Pierre RIONDY, Laurent VIALON (Communauté de Communes du Canton de Saint-Trivier-de-Courtes).

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et suivants (anc. L300-2), L132-2 et suivants (anc. L121-2), L142-1 et suivants (anc. L122-1-15), L143-1 (anc. L122-3) et suivants et R141-1 et suivants (anc. R122-1),

Vu le Code de l'environnement

Vu la délibération du 24 mai 2013 prescrivant la révision du SCoT et définissant les modalités de concertation,

Entendu que le comité syndical avait acté que le bilan définitif de la concertation serait tiré ultérieurement, avant le début de l'enquête publique

L'article R143-7 du code l'urbanisme dispose que la délibération qui arrête un projet de SCoT peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L103-6. (anc. R122-9)

Conformément au code de l'urbanisme, le syndicat mixte a élaboré un SCoT concerté avec l'ensemble des partenaires de la société civile et les collectivités. Ainsi, par délibération en date du 24 mai 2013, le comité syndical a défini les modalités de concertation du SCoT conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'article L103-4 du code de l'urbanisme précise que cette concertation a lieu pendant toute la durée d'élaboration du projet de SCoT et sur une durée suffisante pour que le public puisse accéder aux informations relatives à ce projet. (anc. L300-2)

Il est rappelé les modalités de concertation inscrites dans la délibération d'ouverture de la révision du SCoT Bourg-Bresse-Revermont le 24 mai 2013 :

« Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, une concertation sera organisée pour associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision du SCOT, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Elle sera menée à minima selon les modalités suivantes :

- l'organisation d'une réunion publique dans chaque intercommunalité membre et dans une des communes isolées, en regroupant le cas échéant plusieurs intercommunalités par réunion, en fonction des études et des étapes principales de la révision ;
- une publication à l'échelle du périmètre du SCOT dans les deux journaux propres au Syndicat Mixte (Equilibres & Perspectives et Perspectives & Equilibres), et ce à chaque étape principale de la révision. Il y sera évoqué l'état d'avancement de la procédure et les principales informations utiles pour une bonne compréhension du dossier (par exemple : chiffres clés, conclusions d'études, éléments de prospective, interviews...);
- l'information relative à l'avancement du SCOT sur des panneaux explicatifs synthétiques de type kakémono qui seront réalisés à chaque étape principale de la révision (diagnostic, PADD, DOO). Ils seront mis à disposition du public au siège du Syndicat Mixte, dans chaque intercommunalité et dans une des communes isolées aux heures habituelles d'ouvertures au fur et à mesure de leur fabrication et consultables jusqu'à la fin de l'enquête publique ;
- l'information en continu sur l'avancement de la révision via le site internet du SCOT (par exemple : état d'avancement de la procédure, compte rendus, délibérations, informations diverses...)
- la mise à disposition d'un registre au siège du Syndicat Mixte, aux heures habituelles d'ouverture, sur lequel le public pourra faire connaître ses observations ;
- le recueil des contributions reçues par courrier au siège du Syndicat Mixte ou postées sur le site internet ;

Un bilan de la concertation de la révision du SCOT sera tiré et présenté devant le Comité syndical qui en délibérera.

La procédure de révision sera conduite selon la procédure prévue aux articles L122-6 à L122-12 du Code de l'urbanisme en vigueur à ce jour. De plus, il est rappelé que conformément à l'article R122-13 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont, dans toutes les intercommunalités membres et dans toutes les communes du SCOT ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs. »

Le bilan de la concertation joint en annexe montre :

- Que les élus communaux et intercommunaux ont été mobilisés et consultés à plusieurs reprises pour échanger sur le projet de SCOT,
- Que les personnes publiques associées ont pu prendre connaissance très en amont du projet lors de réunions thématiques ou spécifiquement pour elles, leur permettant ainsi de réagir auprès du comité syndical avant l'arrêt du projet,
- Que les acteurs locaux ont pu s'informer régulièrement de l'avancement du projet notamment grâce à la mise en ligne des documents sur le site internet dédié,
- Que les habitants ont été tenus informés de l'avancée de la révision par différents canaux et sur la durée de la procédure.

Comme indiqué dans la délibération du 19 mai dernier, **5 réunions publiques se sont tenues du 1^{er} au 28 juin**, un **journal à destination des habitants** et un **journal pour les élus du territoire** sont parus.

Tous les moyens mentionnés dans la délibération ont donc été mis en œuvre, voir annexe.

La concertation a été close le 29 juillet 2016, date de la parution d'un encart dans le journal « Le Progrès » à cette même date. Cette publication informait également de la tenue de l'enquête publique du 12 septembre au 14 octobre 2016.

Les élus du Comité Syndical débattent sur l'ensemble des modalités de concertation réalisés et en particulier sur les points soulevés par le public lors des réunions publiques.

**Le comité syndical décide, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

- **D'APPROUVER, après débat, le bilan de la concertation qui sera versé au dossier d'arrêt-projet lors de l'enquête publique.**

Fait et délibéré à Bourg-en-Bresse, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,

Jean-Luc LUEZ



LA MISE EN ŒUVRE DES MODALITES DE CONCERTATION

1. Au sein des instances du Syndicat Mixte

- Comités syndicaux dans lesquels la question de la révision a été abordée
 - Lancement de la révision le 24/05/2013
 - Diagnostic : 15/11/2013, 23/05/2014
 - PADD : 11/12/2014, débat le 27/02/2015
 - DOO : 17/12/2015
- Séminaires transversaux

Ouvert aux élus et aux techniciens des PPA, le séminaire se déroule en 3 temps : un propos introductif pour replacer le contexte, des ateliers de débat et d'échange sur un thème transversal et enfin une plénière pour exposer une courte synthèse des ateliers. 60-70 personnes par séminaire

 - Pour le diagnostic territorial et les enjeux à 20 ans : le 13/12/2013
 - Pour le PADD : 14/11/2014
- Bureaux syndicaux
 - Diagnostic 10/10/13, 8/11/13, 5/12/13, 31/01/14
 - PADD 19/09/14, 5/11/14, 05/12/14
 - DOO 24/04/15, 16/10/15, 20/10/15, 30/10/15, 6/11/15, 20/11/15, 10/12/15, 14/01/16, 11/02/16, 4/03/16, 18/03/16, 25/03/16
- 18 Commissions thématiques regroupant élus communaux volontaires et techniciens de structures ayant un lien avec le thème abordé, réparties ainsi :
 - Economie (ZAE, commerce) : Diag 7/11/13, PADD 13/10/14, DOO 11/02/15 5/11/15
 - Environnement : Diag 23/10/13, PADD 14/10/14, DOO 29/09/15, 11/06/15, 10/07/15
 - Habitat : Diag 23/10/13, PADD 24/10/14, DOO 17/06/15, 07/07/15
 - Agriculture : Diag 7/11/13, PADD 22/10/14, DOO 16/06/15
 - Equipement : DOO 8/06/15
 - Transports : DOO 15/09/15

2. A destination des élus du territoire hors instances du Syndicat Mixte

- Réunions de présentation du diagnostic et du PADD dans les EPCI pour les élus communautaires
 - CC Treffort en Revermont 14/01/2016
 - CC Bords de Veyle 15/07/2014 et 10/02/2016
- Réunions de présentation du DOO dans les EPCI pour les élus communautaires
 - CC St Trivier de Courtes 5/04/2016
 - CC Treffort en Revermont 12/04/2016
 - CC la Vallière 13/04/2016
 - CC de Montrevel en Bresse 19/04/2016
 - CC du canton de Coligny 21/04/2016
 - Bourg en Bresse Agglomération 27/04/2016
 - CC Bresse Dombes Sud-Revermont 28/04/2016
- Réunions dans les commissions au sein des EPCI à leur demande
 - CC de Montrevel en Bresse 3/11/2015, 12/11/2015, 20/11/2015
 - CC Saint Trivier de Courtes 25/04/2014, 15/07/2015
- Réunions en EPCI dédiées à la question du commerce pour créer le DAAC

Se sont tenus les 21/05/2015, 28/05/2015, 11/06/2015, des entretiens avec les élus communautaires (souvent le Président et le VP à l'économie) pour travailler la question des implantations commerciales en vue de la rédaction du DAAC.

- Réunions en municipalités :
 - Bourg en Bresse le 21/01/2016
 - Péronnas le 2/11/2015
 - St Denis les Bourg le 30/11/2015
 - Viriat le 16/11/2015

- RandoSCOT le 9/7/2014

En partenariat avec le CAUE de l'Ain, le SM a organisé une journée de (re)découverte du territoire axée sur les paysages, à destination principalement des élus. Un car de 40 personnes a ainsi arpenté le territoire du SCOT (Revermont, Bresse et couronne burgienne) en faisant 8 haltes. A chaque arrêt un intervenant « expert » est venu sur site (forêt, crête de petite montagne, village, zone d'activités, exploitation agricole bressanne, étangs...) en expliquant et détaillant l'histoire, les évolutions et le devenir de ces différents paysages rencontrés.

Un carnet de bord avait été édité pour chaque participant et un film de 15' a été monté suite à cette sortie.

3. Avec les Personnes Publiques Associées et les partenaires

- 2 réunions PPA, PADD 26/11/2015 et DOO 10/03/2016
- Entretiens avec les partenaires
 - CCI : 13/03/14, 15/03/16
 - Chambre d'Agriculture : 5/03/14, 7/04/15 + réunions sur le diagnostic agricole en 2013-2014
 - DDT : 21/10/14, 17/12/14, 17/02/15, 09/12/15, 22/02/16, 16/03/16, 23/03/16
 - Syndicats de rivière (Veyle, Suran, Reyssouze) : 2/04/15
 - CAUE : réunions pour les études « paysages » et « entrées de ville » et pour la RandoSCOT
 - Conseil Départemental : 25/03/15
- 9 Réunions des directrices/teurs des 8 EPCI et des 4 communes de l'agglomération burgienne pour partager les dernières avancées de la révision et prendre en compte les remarques des territoires.

4. Pour le grand public

- Le site internet est un canal de diffusion large et facile avec plus de 3800 sessions en France depuis la mise en service du nouveau site et la possibilité d'extraire des analyses de visites (au 1/1/2015). Plus de la moitié des visites sont localisées en Rhône-Alpes, viennent ensuite l'Île de France puis les autres régions à parts égales mais faibles.

A noter que la page « espace documentaire » rubrique « révision du SCOT BBR » a été visitée 475 fois.

Les pièces de la révision ont été mises en ligne au fur et à mesure de l'avancement des travaux :

- Le rapport de présentation et le PADD depuis mars 2015 (plusieurs versions successives)
- Le DOO en mars 2016 dans sa version 1 puis en avril 2016 dans sa version 2, et en mai 2016 dans sa version avant arrêt-projet

Origine géographique

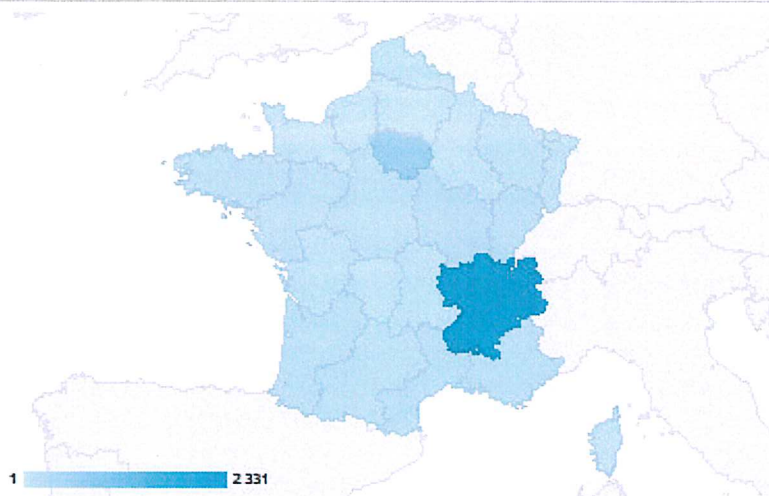
1 janv. 2015 - 27 juil. 2016

TOUT > PAYS: France

Tous les utilisateurs
48,13 % Sessions

Synthèse géographique

Récapitulatif



Région	Acquisition			Comportement			Conversions		
	Sessions	% nouvelles sessions	Nouveaux utilisateurs	Taux de rebond	Pages/session	Durée moyenne des sessions	Taux de conversion par objectif	Objectifs réalisés	Valeur de l'objectif
	3 867 % du total: 48,13 % (8 034)	70,42 % Valeur moy. pour la vue: 52,57 % (-14,72 %)	2 723 % du total: 41,05 % (8 634)	38,27 % Valeur moy. pour la vue: 65,61 % (-41,67 %)	4,98 Valeur moy. pour la vue: 2,95 (68,07 %)	00:03:07 Valeur moy. pour la vue: 00:01:41 (58,39 %)	0,00 % Valeur moy. pour la vue: 0,00 % (0,00 %)	0 % du total: 0,00 % (0)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. Rhone-Alpes	2 331 (60,28 %)	68,58 %	1 601 (58,60 %)	33,46 %	5,51	00:03:36	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
2. Ile-de-France	688 (17,80 %)	73,62 %	441 (16,20 %)	41,90 %	4,56	00:02:41	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
3. Burgundy	182 (4,70 %)	65,43 %	106 (3,89 %)	32,72 %	4,80	00:03:06	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
4. Languedoc-Roussillon	101 (2,61 %)	52,48 %	53 (1,95 %)	55,45 %	3,52	00:01:06	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
5. Franche-Comte	82 (2,12 %)	70,73 %	58 (2,13 %)	31,71 %	4,91	00:03:20	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
6. Midi-Pyrenees	73 (1,89 %)	71,23 %	52 (1,91 %)	38,36 %	3,52	00:03:09	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
7. Provence-Alpes-Cote d'Azur	72 (1,86 %)	79,17 %	57 (2,09 %)	52,78 %	3,99	00:02:26	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
8. Brittany	70 (1,81 %)	65,71 %	46 (1,69 %)	52,86 %	3,57	00:02:22	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
9. Pays de la Loire	70 (1,81 %)	82,95 %	58 (2,13 %)	65,71 %	2,87	00:01:11	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)
10. Centre	60 (1,56 %)	66,00 %	33 (1,21 %)	62,00 %	3,88	00:01:56	0,00 %	0 (0,00 %)	0,00 \$US (0,00 %)

Lignes 1 à 10 sur 23

- Un 1^{er} journal « Equilibres et Perspectives » distribué dans les 60 000 boîtes aux lettres du territoire en novembre 2015.

Ce 8 pages A4 couleurs présentait le SCOT et le Syndicat Mixte sous l'angle administratif et juridique, le bilan du SCOT en vigueur sur la période 2008 – 2015, les motifs de la révision, le périmètre du SCOT, l'architecture des orientations et la procédure avec les grandes étapes.

Un encart était inséré au centre pour annoncer les réunions publiques de décembre 2015.

- Un 2nd journal « Equilibres et Perspectives » distribué dans les 60 000 boîtes aux lettres du territoire fin mai 2016.
4 pages A4 couleurs présentant le DOO, les principaux éléments de la révision du SCOT et les moyens de concertation dont les dates des 5 réunions publiques.
- Un journal « Perspectives et Equilibres » à destination de tous les élus communaux du territoire (4 pages A3, 1000 ex) explique l'impact du SCOT sur son territoire (bilan 2008 -> 2015), les principaux éléments du DOO révisé et les échéances de la révision et de l'après révision. Des témoignages de Présidents de structures partenaires (CCI, Chambre d'Agriculture) ainsi que de 2 Vice-présidents du SCOT apportent leur vision de l'aménagement du territoire et de l'importance d'un document de planification tel que le SCOT.
- La maquette dite « jeu de l'urbanisme » pour faire appréhender de manière ludique aux non-initiés la complexité de l'aménagement du territoire à travers un exercice concret simple : où et comment construire 23 habitations (1 cube gris = 1 logement) tout en préservant les terres agricoles (marron) et conservant un cadre de vie agréable (vert) ?

Cette maquette accompagnée d'un mode d'emploi a été mise à disposition du public à chaque réunion publique





- Le film de 9'45 qui expose schématiquement l'aménagement du territoire avant et après application des orientations du SCOT Bourg-Bresse-Revermont (motion) suivi d'exemples concrets de bonnes réalisations d'urbanisation sur le territoire (vues drone)
- 4 kakémonos :
 - Le territoire de Bourg-Bresse-Revermont
 - Le document SCOT (le Syndicat Mixte, les acteurs, les pièces du document)
 - Les orientations (motifs de la révision, le DOO en 4 items)
 - Les objectifs (chiffres, données)
- Les réunions publiques au nombre de 4 pour la 1^{ère} série présentaient le diagnostic, le PADD et les 1^{ères} pistes d'orientations. Elles se sont tenues en soirée :
 - Le 1^{er} décembre 2015 à Curtafond
 - Le 3 décembre 2015 à Péronnas
 - Le 7 décembre 2015 à Ceyzériat
 - Le 8 décembre 2015 à Cormoz
- Puis une 2^e série présentant le DOO et surtout les orientations liées à la révision ; elles se sont tenues également en soirée :
 - le 1^{er} juin à Ceyzériat
 - le 6 juin à Bourg-en-Bresse
 - le 14 juin à Montrevel
 - le 23 juin à Vonnas
 - le 28 juin à St Etienne du bois



Au total, 350 personnes ont assisté à ces réunions. Si les échanges n'ont pas permis d'enrichir véritablement le contenu du SCOT par manque de prérequis de la part du public, ils ont néanmoins démontré un certain intérêt de la population pour l'aménagement du territoire. Contrairement aux années passées, les interventions se situaient à la bonne échelle (la commune, l'intercommunalité et le bassin) et sur le temps long. Les questions de

propriétaires portant sur la constructibilité de leur parcelle sont restées rares. Les grands enjeux de préservation et de développement ont donc été correctement reçus et plutôt bien intégrés.

Les débats ont porté sur les transports et les mobilités : le développement des déplacements non motorisés, le barreau sud du contournement de Bourg-en-Bresse qui traverse la forêt de Seillon, le développement des transports en commun et la voie verte Bourg-en-Bresse <-> Montrevel

La réduction de la consommation d'espace et le développement plus modéré des communes rurales ont questionné sur une possible montée des prix du foncier (moins de surface = terrain plus cher)

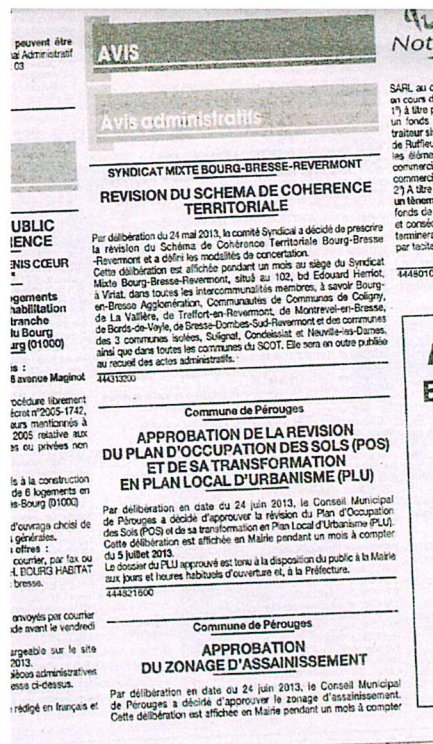
Il a été aussi question de production de logements importante liée à une croissance démographique ambitieuse sur tout le bassin. Les écarts de densités de logements demandées par le SCOT ne sont-ils pas d'ailleurs trop grands, en défaveur des pôles urbains ?

Enfin, le DAAC n'arrive-t-il pas trop tard, la vie commerciale du centre-ville de Bourg-en-Bresse peut-elle encore sauvée ?



- La mise à disposition pour consultation au siège du Syndicat mixte de tous les documents afférents aux études du SCOT (porter à connaissance, compte rendus des réunions...)
- L'ouverture d'un registre de concertation au siège du Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont : aucune observation

- Le recueil des observations du public sur le Site internet du Syndicat Mixte dans l'onglet « tribune » : aucune remarque déposée
- Afin d'informer la population du lancement des études du SCOT et des moyens de concertation mis en œuvre par le Syndicat, la délibération de lancement du comité syndical du 24 mai 2013 a :
 - été adressée à toutes les communes et EPCI membres du SCOT pour affichage (courrier du 3 juillet 2013)
 - été publiée sur le Site internet du SCOT (dès mise en ligne du site internet)
 - été affichée sur le tableau d'affichage du Syndicat (affichage du 14 juin 2013)



- fait l'objet d'un avis d'information dans la presse (parution au journal Le Progrès du 8 juillet 2013)

- L'affichage de la délibération relative au lancement des études a fait d'objet d'un certificat d'affichage signé par les maires et présidents de tous les établissements publics et communes du périmètre SCOT.
- La concertation a pris fin officiellement le 29 juillet 2016. Une annonce est parue dans le Progrès pour l'acter tout en indiquant la tenue de l'enquête publique en septembre.

